



Procès-verbal

Référence : COO.2180.109.7.280172 / 924/2018/00002

Date :

Destinataires :

Membres de la Cocosol et autres participants à la
séance mentionnés ci-dessous

Procès-verbal de la 11^e séance de la commission consultative (Cocosol) du 30 avril 2019

Présidence :	Luzius Mader	Président Ancien délégué du DFJP aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et ancien sous-directeur de l'OFJ
Membres :	Elsbeth Aeschlimann	Ancienne représentante des points de contact cantonaux
	Urs Allemann	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
	Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale du canton de Berne et présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA)
	Lisa Yolanda Hilafu	Ancienne présidente de Zwangsadoption-Schweiz, personne concernée
	Maria Luisa Zürcher	Ancienne membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Christian Raetz	Chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
Excusé :	Laetitia Bernard	Collaboratrice du centre de consultation LAVI du canton de Fribourg, ancienne membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée
Ex officio :	Iris Widmer	OFJ / cheffe suppléante de l'unité MCFA
Excusé :	Reto Brand	OFJ / chef de l'unité MCFA
Procès-verbal :	Simone Anrig	OFJ / unité MCFA

1. Accueil et informations générales

Le président ouvre la séance à 10 h et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative. Laetitia Bernard et Guido Fluri sont excusés. Reto Brand est représenté par sa suppléante, Iris Widmer.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2019 de la commission a déjà été approuvé par voie de circulaire.

Les documents de la séance ont été envoyés aux membres environ deux semaines plus tôt (envoi du 10 avril 2019 et complément du 11 avril 2019). Tous semblent les avoir reçus en temps voulu. La majorité des membres de la commission souhaite continuer de recevoir ces documents sous forme imprimée et non par voie électronique.

L'Office fédéral de la justice (OFJ) va se prononcer sur la demande d'augmentation de l'indemnité journalière pour les membres de la commission, puisque la préparation des séances nécessite toujours une lourde charge de travail.

Le président signale que dans le cadre de la deuxième mise au concours du PNR 76, l'accent va être mis sur quatre thèmes de recherche dans lesquels subsistent des lacunes. Ces thèmes sont : interactions entre acteurs privés et pouvoirs publics ; droits, procédures, voies de recours ; interactions économiques ; et transmission intergénérationnelle des préjudices sociaux, matériels et psychiques¹. Les projets financés devraient débiter à l'automne 2019. Un cinquième thème, intitulé « Retraits d'enfants et adoptions en situation de coercition » ne pourra malheureusement pas être exploré dans le cadre du PNR 76, mais il le sera peut-être dans un autre contexte.

Luzius Mader indique par ailleurs que le Fonds national suisse a prévu un événement en automne 2019 avec la Commission indépendante d'experts (CIE) sur les internements administratifs. En outre, une rencontre consacrée à la recherche sur ce thème dans les autres pays européens aura lieu en juin 2020.

Lors de la dernière séance, la commission avait appris que des groupes de chercheurs, et en particulier le PNR 76, avaient contacté l'OFJ pour demander des coordonnées de victimes. Celui-ci a depuis livré une liste d'environ 2000 adresses de personnes disposées à répondre aux questions des chercheurs. Cette liste sera probablement actualisée en août ou en septembre 2019, avant une troisième mise à jour à la fin de l'année. Jusqu'ici, ces données ont été mises à la disposition de trois projets de recherche.

Le président informe enfin la commission qu'un des projets réalisés dans le cadre du PNR 76 touche aux processus de décision dans le traitement politique des MCFA. Les membres de la Cocosol seront peut-être contactés à ce sujet.

Les travaux de la CIE approchent quant à eux de leur terme. Les rapports thématiques comme le rapport de synthèse vont être publiés. Par ailleurs, l'exposition itinérante « Exclues & enfermés », accompagnée de ses manifestations annexes, fait étape dans douze villes suisses entre mars et juin 2019².

Le président attire l'attention sur les interventions parlementaires du conseiller national Beat Jans (question 18.5706 pour l'heure des questions du 3 décembre 2018, et motion 18.4295 du 14 décembre 2018), qui demande une prolongation du délai pour déposer les demandes

¹ Voir www.nfp76.ch/fr/.

² Pour de plus amples informations, consulter www.uek-administrative-versorgungen.ch/exposition.

de contribution de solidarité jusqu'au 31 décembre 2022. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la prolongation du délai³, et d'après le président de la commission, à juste titre. Il rappelle à ce propos que l'OFJ a développé une pratique de restitution des délais pour prendre en compte la situation des personnes qui, sans faute de leur part, n'étaient effectivement pas en mesure de déposer une demande à temps.

Urs Allemann indique que cinq bistrots d'échange ont eu lieu jusqu'à maintenant, sans oublier la fête d'été qui aura de nouveau lieu cette année le 30 juin à Mümliswil. Un ou deux bistrots d'échange se tiendront ensuite au cours de l'automne, dont un à Fribourg sous la direction de la conseillère nationale Ursula Schneider-Schüttel. M. Allemann se dit par ailleurs impressionné par la faculté des modératrices, formées et expérimentées, à amener toute une équipe de personnes concernées à raconter leurs expériences. La participation à ces rencontres a également un impact sur les familles des victimes, car ces dernières parviennent parfois pour la première fois à s'ouvrir sur leur vécu après avoir participé à un bistrot d'échange. Par ailleurs, on constate l'apparition de nouveaux événements qui reprennent le modèle du bistrot d'échange.

M. Allemann constate qu'il y a malheureusement toujours des personnes concernées qui, à l'issue de ces rencontres, lui disent n'avoir parfois pas été accompagnées de manière optimale par les autorités. Elsbeth Aeschlimann suggère de prévenir systématiquement les points de contact des dates des bistrots d'échange afin qu'ils puissent se préparer à répondre aux demandes subséquentes des personnes concernées. Le président observe que les points de contact ont réalisé de manière admirable leur rôle essentiel d'accompagnement des personnes concernées pour le dépôt des demandes d'octroi de contribution de solidarité. Il relève également que le rôle de conseil des points de contact, prévu par l'art. 14 de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA), ne se limite pas (thématiquement comme temporellement) au dépôt des demandes. Il est d'ailleurs compréhensible que l'aide aux victimes redevienne la priorité des points de contact qui ont traité des demandes au sens de la LMCFA de manière prioritaire au cours des trois dernières années. Malheureusement, l'essentiel des ressources supplémentaires accordées pour le conseil durant la phase critique n'est plus disponible aujourd'hui. Si l'accompagnement ne s'avérait plus optimal, à n'en pas douter, ce ne serait pas faute de dévouement de la part des points de contact, mais plutôt une conséquence du manque de ressources. M. Mader propose donc que l'OFJ rappelle lors de la prochaine rencontre annuelle de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) le rôle persistant de conseil et de soutien aux personnes concernées et à leurs proches, prévu par l'art. 14 susmentionné, et le manque de ressources à ce sujet. L'OFJ va étudier la question.

Barbara Studer signale que la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA) siégera le 14 novembre 2019 à Berne dans la salle du Grand Conseil. Cette séance sera essentiellement consacrée à la question des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux, étudiée sous l'angle des archives, et qui fera d'ailleurs l'objet d'une publication.

Mme Studer indique également qu'Hervé Gullotti et Tanja Bauer ont déposé une motion au Grand Conseil du canton de Berne pour demander la construction d'un lieu de mémoire pour les victimes⁴.

³ Réponse du Conseil fédéral du 10 décembre 2018 à la question de Beat Jans : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20185706>

Avis du Conseil fédéral du 20 février 2019 sur la motion de Beat Jans : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20184295>

⁴ Pour plus d'informations : <https://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaefte.gid-d6702eb19856424280612d7a24cfedfb.html>

Lisa Hilafu note que l'OFJ a convié différents acteurs à une réunion sur le thème de l'adoption (en particulier les adoptions postérieures à 1976). Malheureusement, ces acteurs ne sont pas unanimes sur la manière de procéder. La fondation d'une organisation faitière a été envisagée, mais la question du financement fait obstacle. Une plateforme de recherche pour les personnes concernées est également en projet. Les adoptions depuis l'étranger (en particulier du Tibet, du Népal et du Sri Lanka, mais maintenant souvent aussi d'Afrique et d'Amérique du Sud) sont également un thème important, car les données sur les parents sont souvent incorrectes et rendent ainsi impossible la réunification familiale. Il est difficile de savoir pour l'instant quelle direction vont prendre les travaux consacrés aux questions d'adoption. Mme Hilafu signale enfin l'existence d'un projet de recherche du département Travail social de la ZHAW de Zurich, intitulé « Inlandsadoptionen in der Schweiz » (l'adoption nationale en Suisse) et consacré à l'histoire suisse de l'adoption⁵.

Maria Luisa Zürcher évoque un projet d'entraide pour lequel une demande de financement a été déposée à l'OFJ. Le projet serait consacré au traitement des traumatismes transgénérationnels.

Le président observe enfin que l'OFJ a jusqu'ici décidé de ne rejeter qu'un petit nombre de demandes de contribution de solidarité. Par ailleurs, seule une décision de l'OFJ a fait à ce jour l'objet d'une opposition.

2. Discussion des dossiers individuels pour lesquels l'unité MCFA propose un rejet ou une non-entrée en matière ou des cas limites

Le président relève ce qui suit concernant les listes mensuelles d'approbations proposées qui ont été envoyées depuis la dernière séance. La liste de février 2019 n'a fait l'objet d'aucune objection de la part des membres de la commission. Un des cas figurant sur les listes de mars (approbations et décisions claires de non-entrée en matière) a fait l'objet de retours de la part d'Urs Allemann et de Lisa Halifu, et va être soumis aujourd'hui à l'examen de la commission consultative.

À l'issue des précédentes séances de la commission, cinq demandes étaient restées en suspens. Elles vont être traitées aujourd'hui. La Cocosol recommande de rejeter quatre d'entre elles, et demande des éclaircissements supplémentaires dans le dernier cas.

Vingt-trois demandes ont été soumises à la commission aujourd'hui. Pour 16 d'entre elles, l'unité MCFA recommande un rejet, et pour une d'entre elles une non-entrée en matière. Six demandes lui paraissent constituer des cas limites et exiger une discussion approfondie. Enfin, la commission examine la demande évoquée plus haut qui avait été soumise pour approbation par l'unité MCFA avec la liste de mars 2019, et qui porte ainsi à 24 le total des demandes examinées. Après avoir examiné attentivement chacune d'entre elles, la Cocosol émet les recommandations suivantes :

- non-entrée en matière pour une demande, car il n'y a pas eu de mesure de coercition ni de placement extrafamilial ;
- approbation de 7 demandes ;
- rejet de 13 demandes ;
- renvoi du traitement de 3 demandes en attendant des éclaircissements supplémentaires.

⁵ Pour plus d'informations : https://www.zhaw.ch/no_cache/de/forschung/forschungsdatenbank/projektdetail/projektid/2756/

3. État des demandes pré-examinées par l'unité MCFA et traitées par la commission consultative

Le président fait savoir que 3984 demandes au total avaient été examinées au 26 février 2019, date de la dernière séance de la commission consultative. 1089 demandes considérées par l'unité MCFA comme méritant approbation et énumérées sur les listes de février et de mars 2019 ont depuis été traitées par voie de circulaire.

De plus, 13 demandes n'ont pas fait l'objet d'une entrée en matière, car leurs auteurs font valoir des mesures initiées et exécutées après 1981, et auxquelles la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) ne s'applique pas. Ces demandes ont également été soumises à l'examen de la commission par voie de circulaire.

Vingt-trois demandes sont à l'ordre du jour de la séance (cf. point 2).

Le total des demandes traitées par la commission s'élève donc désormais à 5109.

De plus, environ 500 demandes considérées par l'unité MCFA comme méritant une approbation figurent déjà sur la liste d'avril. Celle-ci sera transmise début mai aux membres de la commission pour traitement par voie de circulaire.

6. Projets d'entraide

En ce qui concerne les projets d'entraide, peu de choses ont changé depuis la dernière séance. De manière générale, on retiendra que le total des montants demandés excède la somme des fonds disponibles.

7. Divers

La prochaine séance de la commission se tiendra mardi 25 juin 2019 de 10 h à 16 h 30 environ.

Le président remercie tous les membres de la commission pour leur participation active et leur collaboration constructive, et clôt la séance à 16 h 15.